

L'an deux mille cinq, le 23 mai à 18h30, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Pouzols, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. DIAZ Manuel – M. SALASC Philippe - M. AGOSTINI Jean André - M. PIERRUGUES Georges – Mme MARTIN Françoise – M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André – M. LASSALVY Christian – M. GOMEZ René – M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène – M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis – M. YVANEZ André – M. REILHAN Robert – M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - M. CARCELLER Claude – Mme FOURNEL Michèle – M. MATEU Gabriel - M. DONNADIEU Jacques - M. ROQUAIN Jean Michel - M. ASENSI Raphaël – M. NOUGAREDE Elie – M. TOURET Jean Louis - M. ANDRIEUX Jacques – Mme DEJEAN Anne Marie – M. ASTIE Michel– M. GHIBAUT Jean-Pierre – M. PALOC Eric

Absents excusés : M. BELLOC Jean Paul - Mme GERBAL Renée - M. RUIZ Jean-François - M. LAURIAC Gérard – M. GASTAN François

Absents : M. CADILHAC Jean François – M. PONCE Jean Claude - M. DEJEAN Maurice– M. SANCHEZ Norbert – M. DELFAU Gérard - Mme VIVEN Isabelle – Mme GUERRE Nicole

Monsieur Jean Paul BELLOC donne procuration à Monsieur Jacques ANDRIEUX

Monsieur André YVANEZ est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

Adoption du procès-verbal du 11 avril 2005 :

Adoption à l'unanimité

DIVERS

Intervention de Madame BOUSQUET Présidente de la CLI du Lodévois.

01 – Centre Local d'information et de coordination gérontologique (CLIC) : participation de la Communauté de communes au financement de l'association

Reper'âge :

Le Conseil décide de soutenir le Centre local d'information et de coordination gérontologique en attribuant à l'association *Reper'âge* une subvention de 12 748€ et d'inscrire les crédits correspondants au budget supplémentaire.

Adoption à la majorité (11 absentions)

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

02 – Fonds de concours pour le commerce de proximité de La Boissière :

Le Conseil accepte le soutien par la Communauté de communes à l'unique commerce de proximité de La Boissière, avec une participation financière de l'intercommunalité conforme au règlement d'aide.

Adoption à l'unanimité

03 – Le Pouget : achat de la parcelle F735 – réserve foncière :

Le Conseil décide l'acquisition de la parcelle F 735 pour un montant de 6860 €, hors majoration des frais d'acte notarié. Il autorise le Président à signer l'ensemble des

documents relatifs à l'achat de ce terrain, ainsi qu'à solliciter les aides financières possibles auprès des partenaires de la Communauté de Communes « Vallée de l'Hérault ».

Adoption à l'unanimité

OPERATION GRAND SITE

04 – Point accueil du Pont du Diable : renouvellement du bail de la parcelle BH n°7 commune d'Aniane :

Le Conseil accepte le renouvellement du bail et autorise le Président à signer les pièces nécessaires à ce projet.

Adoption à l'unanimité

05 – Recrutement d'agents saisonniers pour l'Opération Grand Site de Saint Guilhem le Désert :

Le Conseil approuve le recrutement de 2 agents non titulaires pour un besoin saisonnier.

Adoption à l'unanimité

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

06 – Remplacement d'un représentant de la Communauté de communes au SIADE de Bel Air :

Le Conseil décide de remplacer Monsieur Lionel COLIN par Monsieur André GENNESON en tant que suppléant de Monsieur Charles MANEIRO au SIADE de Ber Air.

Adoption à l'unanimité

FINANCES

07 – Décision modificative n°1 : Fonds de concours pour le commerce de proximité de La Boissière :

Le Conseil se prononce favorablement et accepte cette décision modificative.

Adoption à l'unanimité

Fait à Gignac le 24 mai 2005

Le Président,
Louis VILLARET

*Affiché le :
Retiré de l'affichage le*